

# Statistiques communautaires: balance des paiements, commerce international des services et investissements directs étrangers

2003/0200(COD) - 26/07/2019 - Document de suivi

Conformément au règlement (CE) n° 184/2005, le document de travail des services de la Commission présente le rapport général sur la qualité des statistiques de la balance des paiements, du commerce international des services (et des investissements directs étrangers (IDE) pour l'année 2015.

## *Évaluation globale du rapport de qualité*

Le rapport note la très bonne qualité globale des données soumises au titre du règlement (CE) n° 184/2005 tel que modifié par le règlement (UE) n° 555/2012 et le règlement (UE) n° 2016/1013 de la Commission.

**- Actualité et ponctualité** : la ponctualité des statistiques reste excellente, la grande majorité des ensembles de données relatives à la balance des paiements mensuelle et trimestrielle, à la position extérieure globale trimestrielle, aux investissements directs étrangers et aux statistiques annuelles sur le commerce international des services ayant été envoyés à Eurostat avant ou à la date limite.

**- Pertinence** : l'exhaustivité s'est améliorée dans tous les domaines statistiques, approchant les 100 %, l'exhaustivité moyenne de l'UE-28 étant de 100 % pour les statistiques mensuelles et trimestrielles de la balance des paiements et de 99 % pour les statistiques annuelles sur le commerce international des services. Le taux d'exhaustivité moyen de l'UE était de 99 % pour les flux d'IDE et les revenus, et de 98 % pour les stocks d'IDE. La disponibilité des données pour les utilisateurs finals était satisfaisante, 27 États membres ayant plus de 80 % de leurs principaux postes trimestriels de la balance des paiements pouvant être publiés. Toutefois, certains pays continuent, d'une manière excessive, de signaler leurs données nationales comme «non publiables» ou «confidentielles».

**- Cohérence interne et externe** : il n'y avait pratiquement pas de divergences dans les données trimestrielles et annuelles sur le commerce international des services et les investissements directs étrangers. Il en va de même pour la balance des paiements mensuelle et trimestrielle. Les États membres ont déployé des efforts considérables pour réduire l'ampleur des erreurs et des omissions, mais dans certains cas, celles-ci restent importantes. Dans l'ensemble de l'UE, la cohérence entre la balance des paiements et les données du commerce international des biens reste bonne, les écarts s'expliquant généralement par des différences méthodologiques. Dans un certain nombre de pays, la balance des paiements courants et les comptes nationaux étaient parfaitement voire très cohérents, mais il existe encore des différences substantielles pour quelques pays.

**- Asymétries** : les asymétries intra-UE restent un problème. Ils se situent à un niveau similaire à celui du rapport de l'an dernier en ce qui concerne les composantes du compte courant et relativement plus élevé pour les flux d'investissements directs.

## *Domaines d'amélioration*

Les États membres sont invités à :

- mettre en place des mesures pour éviter tout retard futur dans l'envoi des données à l'avenir ;

- déclarer correctement les actifs et les passifs des régimes d'assurance, de retraite et de garantie standardisés ;
- améliorer les modèles d'estimation des actifs détenus à l'étranger par les ménages ;
- continuer à suivre le calendrier de mise en œuvre convenu ;
- déclarer d'autres flux trimestriels de haute qualité ainsi que des révisions pour les périodes manquantes.